

Esprit ZéroDéchet

Le magazine du **Syndicat Centre Hérault**

AVRIL 2024



Le VIVRE ENSEMBLE

Badge d'accès en déchèterie :
quelles avancées ?

Les REGARDS CROISÉS

Un nouveau service optimisé
pour la collecte de vos déchets

Le ZOOM SUR

**Stop aux déchets alimentaires jetés
dans la poubelle grise**



Syndicat Centre Hérault

Esprit ZéroDéchet

Magazine d'information gratuit
du Syndicat Centre Hérault
Route de Canet / 34800 Aspiran
N°6 – Avril 2024

Direction de la publication :

Olivier Bernardi

Responsable de la rédaction :

Thibaut Barral

Coordination :

Béatrice Pinteno

**Conception graphique
et rédaction :**

Béatrice Pinteno,
Diana Pallas et Lise Sans

Crédits photos :

Syndicat Centre Hérault,
Ludovic Cros, Freepik.

Impression :

JF Impression
34075 Montpellier CEDEX 3
Tiré à 38 000 exemplaires
Dépôt légal avril 2024
Journal imprimé sur
du papier certifié PEFC.

Remerciements à :

Christophe Blanchard, Ludovic
Cros, Mickaël Studer, David
Viala, Teddy Cadars et Olivier
Ducornet.



Ce début d'année 2024 est marqué par une actualité difficile face à l'instabilité géopolitique et à une économie fragilisée impactant le quotidien des français. Malgré cela, le territoire Centre Hérault fort de 83 000 habitants, garde le cap et regarde vers l'avenir ! Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, des carburants, et des charges de fonctionnement, nous nous attelons à maintenir un service public de qualité pour la gestion de vos déchets.

Fin 2023, les trois communautés de communes et le Syndicat Centre Hérault ont commencé à mettre en place un nouveau service de collecte qui soit le plus économique possible tout en répondant aux contraintes de vos habitats. Il est en fonctionnement dans 16 communes et continuera à se déployer en 2024 et 2025.

L'année 2023 a également été marquée par la mise en route de notre centre de tri qui se situe à Saint-Thibéry. Celui-ci est mutualisé avec sept intercommunalités regroupant un bassin de 500 000 habitants. C'est dorénavant dans ce centre baptisé Oekotri que nos emballages et papiers seront séparés avant de partir en usine de recyclage. Nous comptons donc sur vous pour ne plus les jeter dans la poubelle grise ! Ils vont dans votre bac jaune ou dans la colonne dédiée en point tri de proximité.

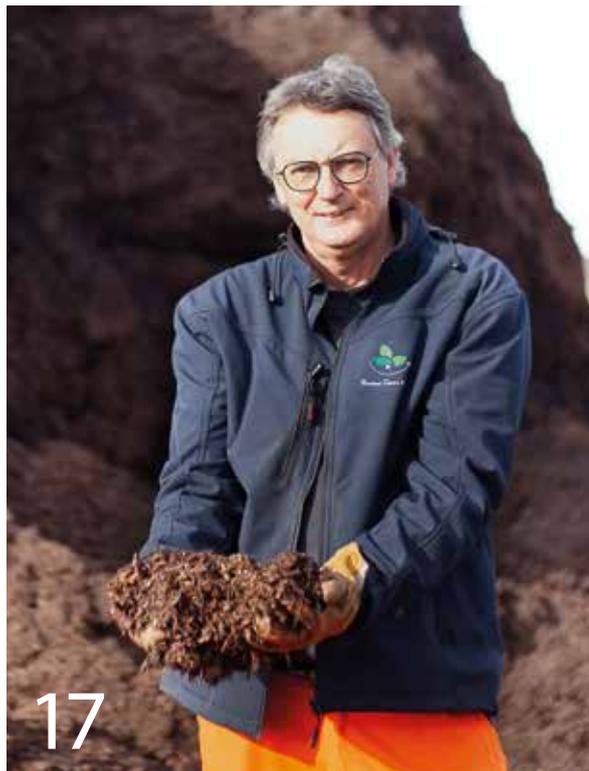
Nous allons continuer à travailler pour diviser par deux les déchets qui partent à l'enfouissement. Bien sûr, ce n'est qu'avec vous, habitants, que nous pourrons arriver à réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement. Et cet impact est grand puisque les ressources naturelles s'amenuisent. Nous ne pouvons donc plus continuer à jeter tout dans la poubelle grise alors qu'en triant nous pouvons récupérer des matières premières utiles réutilisables.

Ce sont les gestes de tri du quotidien de chacun qui permettront de construire le monde de demain. En effet, derrière le mot « déchet » se cache le mot « ressource ». Que restera-t-il à nos enfants si nous jetons le peu qui leur reste ?

Je remercie les agents du Syndicat Centre Hérault et des trois communauté de communes du territoire qui mettent en œuvre avec cœur nos choix politiques. J'espère que comme eux, vous serez tous convaincus de l'importance de faire évoluer nos habitudes de tri et de consommation.

Olivier Bernardi

Président du Syndicat Centre Hérault



12 Stop aux déchets alimentaires jetés dans la poubelle grise !

4 LES REGARDS CROISÉS

Un nouveau service optimisé pour la collecte de vos déchets

7-9 LE VIVRE ENSEMBLE

L'art d'emballer vos déchets alimentaires !

Préservez ensemble notre cadre de vie.

Badge d'accès en déchèterie : quelles avancées ?

11 LA QUESTION

Pourquoi payez-vous une taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

12 LE ZOOM SUR

Stop aux déchets alimentaires jetés dans la poubelle grise !

15 LE FAIT MAISON

Mites de vêtements : 3 remèdes naturels pour les éloigner de vos armoires.

16 LA PAROLE À

Teddy Cadars, chef pâtissier
« Aux quatre éléments »

17 LES MÉTIERS DU SCH

Vos déchets alimentaires sont une ressource pour fabriquer du compost ! par Olivier Ducornet.

18 L'AVENIR

Le nouveau service de collecte des déchets se déploie en 2024-2025.

19 LE MÉMO TRI



Plus d'infos sur syndicat-centre-herault.org



UN NOUVEAU SERVICE OPTIMISÉ POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

L'OBJECTIF DU TERRITOIRE EST DE DIVISER PAR DEUX LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS EN CINQ ANS. LES ÉLUS ET TECHNICIENS ONT TRAVAILLÉ ENSEMBLE POUR METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE QUI PERMET D'AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE TRI.



Christophe Blanchard

« [une seconde vie pour vos déchets](#) »

Qui ramasse nos déchets du quotidien ?

C.B. : Le ramassage des bacs de tri individuels (emballages et papiers, déchets alimentaires et ordures ménagères) et des colonnes à déchets alimentaires est effectué par la communauté de communes (Clermontais, Vallée de l'Hérault ou Lodévois et Larzac). Nous, agents du Syndicat Centre Hérault, collectons les points tri de proximité (emballages et papier, verre et ordures ménagères) et gérons le traitement de tous les déchets (déposés dans les bacs et dans les colonnes). Nous gérons les neuf déchèteries du territoire, la plateforme de compostage à Aspiran et le site d'enfouissement à Soumont. De plus, nous sensibilisons les habitants au tri et à la réduction des déchets.

Pourquoi est-ce important de trier ?

C.B. : Trier permet de donner une seconde vie à vos déchets. En triant, vous réduisez les quantités d'ordures ménagères enfouies sur le site d'enfouissement à Soumont et augmentez les performances de valorisation des déchets en ressources ! Les emballages et papiers, après un tri par matière au centre de tri de OE-KOTRI de Saint-Thibéry sont envoyés vers des usines de recyclage. Le verre est recyclé à OI Manufacturing à Béziers. Les déchets alimentaires sont transformés en compost de qualité sur notre plateforme de compostage à Aspiran.

◀ Christophe Blanchard
Responsable de la collecte des colonnes
du Syndicat Centre Hérault

Ludovic Cros

« maîtrise des coûts et valorisation »

Pourquoi le service de collecte a-t-il évolué ?

L.C. : C'est dans une logique de maîtrise des coûts et de valorisation des ressources que nous avons mis en place ce nouveau service de collecte. Nous cherchons à améliorer les performances de tri de nos habitants. A ce jour, il reste encore 70 % de déchets dans les poubelles grises qui n'ont rien à y faire. Il s'agit de déchets valorisables ou recyclables dont la matière ou les matériaux qui les composent peuvent être réutilisés. Ils ont été jetés avec les ordures ménagères alors qu'ils ont de la valeur. Ces déchets, qui sont des ressources, sont hélas envoyés sur notre site d'enfouissement à Soumont parce qu'ils n'ont pas été triés. Ce mode de traitement est particulièrement coûteux ! Notre premier objectif est donc de parvenir à faire en sorte que les habitants ne déposent plus leurs déchets alimentaires ou emballages et papiers avec les ordures ménagères.

Quels sont les changements ?

L.C. : Nous mettons en place un service de collecte plus adapté au lieu de vie de nos usagers. Nous avons ainsi décidé d'apporter une solution de tri supplémentaire aux habitants des secteurs pavillonnaires avec l'arrivée du bac jaune et nous avons également répondu aux contraintes des foyers des cœurs de village qui n'ont pas la place de stocker leurs équipements chez eux. Cette nouvelle organisation a été décidée après une étude approfondie réalisée en concertation entre élus et techniciens, accompagnés par deux bureaux d'études spécialisés.

Va-t-il s'étendre à l'ensemble des trois communautés de communes du territoire ?

L.C. : Absolument. Nous opérons en trois phases de déploiement de 2023 à 2025. Nous avons étalé l'investissement afin de déployer progressivement le service sur tout le territoire. Les 18 premières communes sont les plus proches de notre centre de tri des emballages et papiers situé à Saint-Thibéry. Nous nous sommes fixés l'objectif ambitieux de cinq ans pour diviser par deux la quantité de déchets enfouis, et nous comptons bien mettre tous les moyens pour y parvenir ensemble. Cela passe avant tout par demander aux habitants d'améliorer leurs gestes de tri au quotidien car actuellement les bacs et colonnes de tri ne sont pas utilisés à bon escient par tous.



Ludovic Cros,
3^e Vice-président du Syndicat Centre Hérault,
Conseiller communautaire à la Communauté
de Communes du Lodévois et Larzac,
1^{er} adjoint au Maire de Lodève.

Les échanges de Rose et Mélisse

L'EAU DU ROBINET, C'EST TOUT BÉNEF !

Mélisse

Tu es où ? Je t'attends au début du sentier pour commencer notre rando 🏞️🌲😊

Rose

Je passe vite fait au supermarché pour m'acheter une bouteille d'eau et j'arrive! 🛒

Mélisse

Mais prends la gourde que je t'avais offerte ! Tu ne vas pas t'acheter une bouteille en plastique pour la jeter après! 🗑️

Rose

Je ne vais pas la jeter dans la nature, t'inquiètes pas ! Je la mettrai dans la colonne à emballages et à papiers.



Mélisse

Mais ta gourde tu peux la réutiliser à l'infini, tu fais des économies car l'eau du robinet est 100 fois moins chère que l'eau en bouteille, et en plus il s'agit de l'aliment le plus contrôlé en France. C'est tout bénéf !

Rose

Et en plus ma gourde est rose comme mon sac à dos, j'adore être bien assortie ! C'est vraiment tout bénéf ! 😊





L'ART D'EMBALLER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES !

3 idées incontournables !



DANS DU PAPIER JOURNAL OU DANS UN SAC KRAFT

Et oui, votre journal quotidien peut très bien se composter avec vos déchets alimentaires ! Comme le sac kraft, il est composé de fibres de papier non toxiques pour l'environnement. Leur décomposition en matière organique est très rapide. De plus, ils permettent d'absorber les excès de jus.



DANS UN SAC COMPOSTABLE « OK COMPOST »

Ce sac est issu de matières premières naturelles comme la pomme de terre ou le maïs. Il se décompose donc aussi vite que les déchets alimentaires ! « OK Compost » est un label écologique qui certifie que le sac est compostable sur une plateforme de compostage industriel.



SURTOUT PAS DANS UN SAC EN PLASTIQUE !

Il ne faut surtout pas déposer vos déchets alimentaires dans des sacs en plastique car ils ne se compostent pas. Les agents de la plateforme de compostage qui réceptionnent les déchets alimentaires sont obligés de les enlever à la main car ils perturberaient le processus de compostage.

PRÉSERVONS ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE

LES DÉPÔTS SAUVAGES CONSTITUENT UNE POLLUTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT. CE MANQUE DE CIVISME PUNI PAR LA LOI POURRAIT TOUT À FAIT ÊTRE ÉVITÉ GRÂCE AUX ÉQUIPEMENTS DE TRI MIS À DISPOSITION DES HABITANTS SUR LE TERRITOIRE.



Les dépôts sauvages dans la nature sont interdits !

QU'EST-CE QU'UN DÉPÔT SAUVAGE ?

C'est l'abandon intentionnel, ponctuel ou régulier, de déchets dans un lieu où ils ne devraient pas être. C'est interdit et puni par la loi. Les dépôts sauvages relèvent d'un problème de sécurité et de salubrité publique. Ils sont sous la responsabilité du maire de la commune qui peut engager des mesures administratives ou pénales contre l'auteur du délit. Le maire gère la prise en charge de leur enlèvement, au titre de son pouvoir de police et met en demeure le responsable de les évacuer. Il peut imposer le paiement d'une amende allant de 450 à 15 000 €. L'enlèvement des dépôts sauvages représente en moyenne un coût de 70 000 € par an pour une commune de 5 000 habitants.

Aujourd'hui, la collecte des déchets participe à un cadre de vie sain et agréable. L'environnement est un bien commun. Nous sommes tous responsables de sa préservation.

Les dépôts sauvages aux pieds des colonnes sont interdits !

QUELLES SOLUTIONS ?

Afin de donner une seconde vie à vos déchets, le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de Communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois et Larzac, mettent à votre disposition toutes les solutions de tri. Les déchets du quotidien (emballages et papier, verre, déchets alimentaires et ordures ménagères) sont collectés en bac ou en point tri de proximité et les déchets occasionnels (végétaux, cartons, déchets chimiques etc.) peuvent être déposés en déchèterie. Il existe à ce jour neuf déchèteries sur le territoire avec plus de 22 filières de recyclage pour vos déchets. De plus sur le territoire, pour déposer vos biens réutilisables, vous avez à votre disposition trois ressourceries dont une spécialisée dans les matériaux du bâtiment.



BADGE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE : QUELLES AVANCÉES ?

DEPUIS LA MISE EN PLACE DU BADGE EN NOVEMBRE 2022, LES AGENTS DE DÉCHÈTERIE SONT PLUS DISPONIBLES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS GESTES DE TRI.

Depuis novembre 2022, vous devez utiliser un badge pour accéder aux déchèteries. A ce jour, plus de 27 700 foyers en sont équipés, soit 75 % des habitants. Avec le badge, le service en déchèterie a été amélioré. Les agents sont plus disponibles pour les visiteurs car il y a moins de circulation en déchèterie et moins de problèmes de sécurité à gérer. En effet, l'accès par badge permet de réguler le nombre de véhicules présents sur le site. Les agents ont ainsi plus de temps à accorder à chaque visiteur. Ils sont davantage dans une démarche de conseil et de pédagogie sur le tri. Les erreurs sont donc moins fréquentes et permettent de diriger les déchets vers les bonnes filières de recyclage.

Il faut savoir que les déchets qui sont jetés dans les casiers ou bennes « des non-recyclables » sont enfouis sur notre site à Soumont. En triant mieux, on évite l'enfouissement de déchets recyclables ou valorisables qui sont des ressources. Le bénéfice direct pour les usagers est de faire des économies tout en réduisant leur empreinte carbone. Et pour cause, depuis que l'accès est limité à 26 passages par an et par foyer, on comptabilise en moyenne 10 apports par an avec un chargement plus important (92 kg/visite au lieu de 67 kg/visite en 2022).

COMMENT OBTENIR UN BADGE ?

Par internet : formulaire de demande en ligne sur syndicat-centre-herault.org à la rubrique « Déchèteries ».

Par téléphone : au 04 67 88 18 46 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

RECYCLABLES OU VALORISABLES : IL EST IMPORTANT DE LES TRIER EN DÉCHÈTERIE

- Végétaux
- Cartons
- Objets réemployables
- Textiles et chaussures
- Articles de sport et loisirs
- Mobilier usagé
- Objets électriques et électroniques
- Piles et batteries
- Lampes et ampoules
- Déchets chimiques non professionnels
- Cartouches d'encre
- Radiographies
- Bois
- Cagettes
- Métaux
- Gravats
- Polystyrène
- Plâtre
- Huiles de vidange
- Huiles de friture



OEKOTRI

LE CENTRE DE TRI NOUVELLE GÉNÉRATION POUR VOS EMBALLAGES ET PAPIERS

**Une fois que vous les avez triés,
c'est ici que vos emballages et papiers
sont séparés par matière,
avant d'être transportés vers
des usines de recyclage.**



OEKOTRI, situé à Saint-Thibéry, est géré par la Société Publique Locale OEKOMED qui regroupe **7 collectivités** actionnaires, dont le **Syndicat Centre Hérault**.

500 000 habitants concernés.

12 séparateurs optiques pour le tri : papier, plastique, métal, carton.

35 000 tonnes d'emballages et papiers triés par an pour être recyclés.



Voir le film



VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR SON FONCTIONNEMENT ?

VISITES GRATUITES les mercredis 15 et 17 de mai 2024 de 14h à 15h30.

Inscription à : animation@syndicat-centre-herault.org

Date limite d'inscription : 30 avril 2024



Syndicat **C**entre **H**érault



172 personnes œuvrent sur les 77 communes du territoire pour assurer une bonne gestion de nos déchets.

UN PEU D'HISTOIRE ...

Avant 1884 : les habitants jettent leurs déchets dans la rue ou les rivières. En 1870, Louis Pasteur met en évidence le lien entre l'hygiène et la santé.

En 1884, Eugène Poubelle, Préfet de la Seine, ordonne aux Parisiens de déposer leurs ordures ménagères devant leurs portes dans des récipients spécifiques avec couvercle avant d'être ramassées par les services municipaux.

À la fin du XIXe siècle, la collecte municipale des déchets ménagers se met peu à peu en place. En 1926, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est instaurée.

En 2003 : en Centre Hérault, les déchets alimentaires sont collectés séparément des ordures ménagères, puis transformés en compost pour nourrir les terres agricoles. Cette décision est un grand pas vers l'économie circulaire, comme le tri du verre, le tri des emballages et papiers et le tri en déchèterie.

En 2024 : obligation en France de proposer aux habitants des solutions pour le tri de leurs déchets alimentaires. En Centre Hérault, ces équipements sont en place depuis 20 ans.

POURQUOI PAYEZ-VOUS UNE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS, QUI EXISTE DEPUIS 140 ANS, EST INDISPENSABLE AU QUOTIDIEN POUR LA SALUBRITÉ PUBLIQUE MAIS A UN COÛT !

La gestion des déchets est un service public financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Il s'agit d'un impôt local basé sur la taxe foncière. Ce sont les propriétaires qui sont redevables de la TEOM, mais si vous êtes locataire, votre bailleur est en droit de l'inclure dans vos charges locatives puisqu'il s'agit d'un service assuré pour votre commodité personnelle.

Le montant de la TEOM varie en fonction de la valeur locative du bien immobilier que vous occupez (définie par les services fiscaux). Elle ne dépend pas du nombre de personnes du foyer ni du niveau d'utilisation du service. Historiquement, les communes ont confié la gestion des déchets à

« Elle ne dépend pas du nombre de fois que vous utilisez le service. »

deux collectivités intercommunales : leur Communauté de Communes est chargée de fournir les bacs et d'en assurer la collecte, tandis que le Syndicat Centre Hérault se charge des déchèteries, de la collecte des points tri de proximité, ainsi que du traitement et de la prévention des déchets. Les élus du territoire prennent conjointement les décisions nécessaires afin de

maîtriser le budget de ce service malgré un contexte économique inflationniste et une taxe sur l'enfouissement (TGAP) imposée par l'Etat qui ne cesse d'augmenter. La meilleure solution pour maîtriser l'augmentation du coût de la TEOM : continuer à trier et réduire autant que possible vos déchets.

STOP AUX DÉCHETS ALIMENTAIRES JETÉS DANS LA POUBELLE GRISE !



LES DÉCHETS ALIMENTAIRES DÉPOSÉS DANS LE BAC VERT SONT COMPOSTÉS À ASPIRAN. JETÉS DANS LA POUBELLE GRISE, ILS SONT ENFOUIS À SOUMONT, PERDENT TOUTE LEUR VALEUR ET COÛTENT CHER !

Nos élus ont vu juste depuis plus de 20 ans : les déchets alimentaires n'ont rien à faire dans la poubelle grise comme de nombreux déchets qui sont recyclables ou valorisables. Les déchets alimentaires sont compostables. Les élus ont mis en place leur collecte et leur transformation en compost sur la plateforme de compostage à Aspiran depuis 2003 ! Cela permet de ne plus gaspiller cette véritable ressource pour nos terres agricoles mais également d'utiliser un mode de traitement plus vertueux que l'enfouissement. Ce grand tournant dans la gestion des déchets a été suivi par le tri des emballages et papiers mais également par la mise en place d'une vingtaine de filières de tri dans les déchèteries. L'objectif a toujours été d'éviter de jeter dans la poubelle grise ou dans la benne à encombrants en déchèterie des déchets recyclables, pour éviter leur enfouissement et le gaspillage de matières premières réutilisables. Aujourd'hui, il s'agit d'une urgence économique pour chaque habitant ! Il faut absolument diviser par deux le contenu actuel de la poubelle grise pour maîtriser les coûts du service car l'enfouissement est le traitement le plus coûteux ! Alors la meilleure solution pour contrôler les dépenses est d'améliorer les performances de tri et que chaque famille prenne conscience qu'elle a le devoir de trier les déchets qu'elle produit avec les équipements de tri mis à sa disposition. Le rôle des collectivités est de les collecter et de les orienter vers les traitements le plus économique et écologique pour tous.

encore **199 KG** par habitant
jetés dans la poubelle grise

dont **70 %** de déchets
compostables ou recyclables !



EN CENTRE HÉRAULT, LE BAC VERT EXISTE DEPUIS 20 ANS ! EN FRANCE, ÇA COMMENCE...



Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage pour une économie circulaire de 2020, le tri des déchets alimentaires doit être généralisé en France.

Les collectivités doivent donc mettre en place des solutions pour trier à destination des usagers. Depuis 2003, sur le territoire Centre Hérault les solutions existent : bacs verts, colonnes à déchets alimentaires, composteurs individuels, aire de compostage partagé.

Le Syndicat Centre Hérault a également participé à la création du « Réseau Compost plus » pour partager son expérience du compostage avec d'autres collectivités. Ce réseau a contribué à faire progresser les pratiques au niveau national.

Tous les déchets jetés dans la poubelle grise sont transportés sur le site d'enfouissement à Soumont. Ce site a nécessité de gros investissements et dispose encore d'une capacité de stockage qui sera exploitée jusqu'à fin 2031. Même si le site d'enfouissement est classé ISO 14001 et dispose de tous les équipements pour protéger la nature qui l'entoure, il s'agit bien de stocker des déchets. Cette solution de traitement doit donc rester la solution ultime uniquement pour les ordures ménagères qui n'ont aucune valorisation possible. Il faut savoir que même si nous avons encore la possibilité d'enfouir pendant 8 ans, cette autorisation préfectorale est accompagnée d'une restriction au niveau des quantités à stocker chaque année. Si le quota autorisé sur le site d'enfouissement est dépassé, il faudra alors transporter le contenu des poubelles grises vers un autre exutoire, ce qui sera beaucoup plus coûteux pour tous. Heureusement, les solutions existent avec tous les équipements de tri mis en place pour faciliter vos gestes de tri et vous éviter de tout jeter dans la poubelle grise.

POUR VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES : UTILISEZ LE BAC VERT OU LA COLONNE DÉDIÉE !

Les déchets alimentaires sur le site d'enfouissement à Soumont

Les déchets alimentaires sur la plateforme de compostage à Aspiran



Soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes que l'Etat augmente chaque année

Se dégradent spontanément de façon rapide grâce à l'action des micro-organismes

Entraînent des biogaz qu'il faut traiter

Transformés en compost

Produisent du jus de déchets qu'il faut traiter

Compost utilisable en agriculture biologique

C'est une ressource naturelle perdue

Retour à la terre, qui est plus riche grâce au compost



VISITES DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE ET DU SITE D'ENFOUISSEMENT

Le Syndicat Centre Hérault propose régulièrement des visites pédagogiques. Celles-ci sont ouvertes aux associations, écoles, collectivités et autres structures.

Visiter les sites sur lesquels sont transportés et traités vos déchets est une expérience unique pour prendre conscience des enjeux environnementaux et financiers de vos gestes de tri.

Demande d'inscription à : animation@syndicat-centre-herault.org, en précisant votre nom, téléphone, le nombre de participants et la date qui vous intéresse.

TRIONS ENCORE PLUS

Maintenant et pour de bon !

Parce que

70%

des déchets jetés
dans notre poubelle grise
n'ont rien à y faire !



INFOS, CONSEILS TRI > 04 67 88 18 46 – syndicat-centre-herault.org

UNIS ET ENGAGÉS
AVEC VOUS
POUR RÉDUIRE
L'IMPACT DE
NOS DÉCHETS.





MITES DE VÊTEMENTS

3 astuces naturelles pour les éloigner de vos armoires

Afin d'éviter que les mites vestimentaires s'installent dans votre dressing et que ses larves trouent vos vêtements, le Syndicat Centre Hérault vous propose quelques répulsifs 100% naturels.

Sachets anti-mites

Quelle meilleure façon de réemployer vos chaussettes orphelines qu'en les transformant en sachets antimites ? Placez à l'intérieur des chaussettes des clous de girofle, des feuilles de menthe, des feuilles de laurier, du romarin ou du thym. Disposez ensuite ces sachets antimites dans plusieurs endroits de votre armoire. Non seulement ils repousseront les mites, mais ils parfumeront aussi vos vêtements.



Huiles essentielles

Les mites sont sensibles à de nombreuses odeurs qu'elles détestent et qui les font fuir. Les huiles essentielles sont donc de bons répulsifs naturels. Lavande, eucalyptus, arbre à thé et menthe poivrée sont les huiles essentielles les plus efficaces. Utilisez des bouts de vieux tissus pour verser une dizaine de gouttes de l'huile essentielle de votre choix, puis placez-les dans vos tiroirs et vos étagères.

Les savons antimites

Disposez des morceaux de savon de Marseille ou de savon d'Alep (qui compte des feuilles de laurier dans sa composition) dans vos tiroirs ou dans les plis de votre linge. Les mites détestent l'odeur de ces savons, qui ont la faculté de faire fuir ces insectes nuisibles. Au bout de quelques mois, quand le savon est bien sec, pensez à le renouveler. Mais pas question de le jeter ! Vous pouvez utiliser le savon pour la toilette, il est encore doux pour la peau.



Teddy Cadars

dirigeant et chef pâtissier
de "Aux quatre Éléments"

TOUTE LA MATIÈRE S'UTILISE, RIEN
NE SE JETE : L'OBJECTIF PREMIER DE
CETTE ENTREPRISE ZÉRO GASPILLAGE

« Après un parcours riche d'expériences en tant que chef pâtissier, rédacteur du fameux guide Thuriès Gastronomie Magazine ou formateur au Musée de l'Art du sucre de Cordes-sur-Ciel, Teddy Cadars a créé en 2018 « Aux quatre éléments », une entreprise de confiserie, pâtisserie et cuisine traditionnelle à caractère familial, née de sa volonté de valoriser des matières premières perdues pour créer de nouveaux produits.

C'est l'exemple de la gamme de biscuits salés « Un monde d'apéro », élaborés avec des restes de pâte à empanadas, délicieusement agrémentée d'ingrédients de haute qualité issus du territoire et aromatisée aux saveurs des cinq continents.

Mais ce n'est pas la seule démarche du chef pour lutter contre le gaspillage alimentaire, dans son atelier situé au Caylar, Teddy réfléchit ses créations pour que tous les ingrédients aient du

sens et qu'aucune partie ne finisse au bac vert. Le ziste, partie blanche de la peau des citrons, qu'il utilise pour ses gâteaux est transformé pour élaborer des achards (condiment typique de La Réunion). Le pain rassis est mixé et finement tamisé pour ajouter à ses pâtes en remplaçant une partie de la farine.

Côté traiteur, il récupère des denrées alimentaires invendues des boutiques paysannes voisines, pour élaborer des recettes surprenantes.

Lutter contre le gaspillage alimentaire est une réelle valeur ajoutée pour cette entreprise qui compte déjà 9 employés. Un bon exemple qui montre que le développement économique et le développement durable ne sont pas incompatibles. »



Il mixe le pain rassis pour s'en réserver comme farine ! Et c'est délicieux !

« VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES SONT UNE RESSOURCE POUR FABRIQUER DU COMPOST ! »



Olivier Ducornet, encadrant de proximité sur le site à Aspiran

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES QUE VOUS METTEZ DANS LE BAC VERT SONT COLLECTÉS ET TRANSPORTÉS PAR VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À ASPIRAN SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE GÉRÉE PAR LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT.

En quoi consiste votre métier d'encadrant sur la plateforme de compostage ?

O.D. : Je m'occupe de la planification du travail de quatre agents sur la plateforme de compostage. Nous faisons un roulement sur deux plages horaires, matin et après-midi, car la plateforme fonctionne de 5h30 à 19h00 du lundi au vendredi, avec une astreinte sécurité 24h/24 et les week-end. Je planifie leurs tâches en fonction du processus de compostage que chaque dépôt de déchets alimentaires suivra en arrivant. Les quatre phases du processus sont la réception, la pré-fermentation, la fermentation et la maturation. Les dépôts qui sont pesés à leur arrivée sont constitués par lot. Il faut environ 3 semaines d'apports pour en constituer un. Les agents ont une feuille de route journalière sur laquelle ils notent leurs tâches, le temps d'exécution, les problèmes rencontrés que je m'occupe d'enregistrer et de traiter. Tous les dépôts et actions réalisés sur la plateforme de compostage sont notifiés, contrôlés et traçés car nous sommes sur un site classé ISO 14001 et 9001. Le compost que nous produisons grâce au tri des déchets alimentaires répond aux normes Amendement Sélectionné Qualité Attestée, et est certifié « matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique », nous devons donc assurer sa traçabilité à toutes les étapes, dès son arrivée en tant

« on trouve hélas beaucoup trop de sacs poubelle gris en plastique que nous sommes obligés d'enlever à la main »

que déchet jusqu'à sa mise en vente en tant que produit. Je travaille aussi en collaboration avec notre laboratoire d'analyse qui réalise des tests avant la phase de maturation et avec le service de maintenance pour le bon fonctionnement des machines.

Que pensez-vous de la qualité des déchets alimentaires triés par les habitants ?

O.D. : Depuis la fin d'année 2023, je constate que les bacs verts sont mieux utilisés. Il y a plus de déchets alimentaires et moins de végétaux. Beaucoup d'habitants ont compris que le bac vert avait été mis en place pour collecter les déchets alimentaires et pas pour leurs déchets de jardin qui vont en déchèterie. Certains hélas jettent leurs ordures ménagères dans le bac vert au lieu de les mettre dans le bac gris ! Encore trop de familles utilisent, pour déposer leurs déchets alimentaires, des sacs poubelle gris en plastique que nous sommes obligés d'enlever à la main car ils ne sont pas compostables et mettent 450 ans à se dégrader ! Il ne faut surtout pas les utiliser pour le bac vert ! (voir bonnes pratiques P7). On trouve également beaucoup de pots de yaourt, des bouteilles de lait, des capsules de café en aluminium ou en plastique. Je ramasse même des ciseaux, des sécateurs, de la ficelle, du fil électrique, des couvertures, des bidons, de la pelouse synthétique...



LES 16 COMMUNES QUI BÉNÉFICIENT DÉJÀ DU NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE

Sur la Vallée de l'Hérault :

Bélarça, Campagnan, Le Pouget, Plaissan, Popian, Pouzols, Puilacher, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Pargoire, Tressan et Vendémian.

Sur le Clermontois :

Aspiran, Canet, Fontès, Paulhan et Usclas d'Hérault.

LE NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS SE DÉPLOIE EN 2024-2025

CE NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE, QUI FAIT ÉVOLUER VOS HABITUDES DE TRI POUR FAIRE FACE À UN DÉFI ENVIRONNEMENTAL ET ECONOMIQUE, EST DÉJÀ OPÉRATIONNEL DANS 16 COMMUNES. LE DÉPLOIEMENT VA SE POURSUIVRE DURANT 2 ANS SUR LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE CENTRE HÉRAULT.

Le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de Communes du Clermontois, de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois et Larzac, en charge de la collecte et du traitement des déchets, ont adopté un nouveau "Plan déchets" afin de diminuer significativement la quantité de déchets enfouis sur le site de stockage situé à Soumont et de maîtriser les coûts de traitement des ordures ménagères qui sont en constante augmentation. Les collectivités du territoire ont opté pour les solutions les moins coûteuses pour la gestion des déchets et l'amélioration des performances de collecte avec l'objectif de diviser par deux en 5 ans la quantité de déchets enfouis. Ils ont retenu une nouvelle organisation avec des moyens adaptés aux contraintes d'accès des véhicules de collecte et aux capacités de stockage des bacs individuels

« avec l'objectif de
diviser par deux en 5 ans
la quantité de
déchets enfouis »

dans les habitations. Le bac jaune a été mis en place là où il est possible de collecter les emballages et papiers en porte à porte. Cela représente 70 % des foyers des communes. En centre bourg et dans les rues étroites, tous les bacs individuels sont retirés. Leur suppression apporte un bénéfice pour le cadre de vie. Les points tri de proximité remplacent les bacs et s'affirment comme un service de proximité partagé entre voisins. Ce nouveau service de collecte déployé à partir de fin 2023 sur 16 communes du territoire va s'étendre à toutes les communes d'ici fin 2025. Le

calendrier de déploiement est en cours de réalisation. Pour vous tenir informés, vous pouvez suivre l'actualité sur le site internet et les pages Facebook du Syndicat Centre Hérault ou de votre Communauté de Communes.

MÉMO TRI

**TRIONS
ENCORE PLUS**
Maintenant et pour de bon !

**Pas dans un sac
en plastique !**

Dans un sac OK Compost,
un sac kraft
ou du papier journal

✓ DÉCHETS ALIMENTAIRES



**100%
COMPOSTÉS**

En vrac dans
le composteur



✓ TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



PLASTIQUE



CARTON



MÉTAL (MÊME PETIT)



PAPIER

En vrac, vidés
et non emboîtés

**SE TRIENT À
100%**



✓ ORDURES MÉNAGÈRES



**100%
ENFOUIES**

Dans sac fermé
50 litres max.



✓ EMBALLAGES EN VERRE



**100%
RECYCLABLES**



✓ TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES



**100%
RECYCLABLES**

DÉCHÈTERIE,
RESSOURCERIE
OU DON



✓ DÉCHETS OCCASIONNELS



**100%
RÉEMPLOYÉS,
RECYCLÉS
OU VALORISÉS**

DÉCHÈTERIE,
RESSOURCERIE
OU DON



VOS CONTACTS

Demandes de bacs et collecte

Communauté de communes
du Clermontais

04 67 96 16 27 / cc-clermontais.fr

Communauté de communes
Lodévois et Larzac

04 67 88 90 90 / lodevoisetlarzac.fr

Communauté de communes
de la Vallée de l'Hérault

04 67 57 65 63 / cc-vallee-herault.fr

**Collecte des colonnes, tri
et conseils pour réduire
vos déchets**

Syndicat Centre Hérault

04 67 88 18 46

syndicat-centre-herault.org



Que faire des **équipements de sport et de loisirs** dont on ne veut plus ?

Quel que soit leur état, même petits **on les dépose tous en déchèterie !**



- Cycles et mobilité, protections et accessoires
- Loisirs extérieurs
- Sports de balles et raquettes
- Sports nautiques
- Musculation et fitness non électriques
- Sports de montagne



QUE DEVIENNENT-ILS ?

La Ressourcerie Coeur d'Hérault, partenaire du Syndicat Centre Hérault, qui emploie des personnes en insertion professionnelle, collecte les équipements de sport et de loisirs que vous déposez en déchèterie, leur fait de petites réparations si nécessaire, puis les nettoie pour **les revendre à petits prix dans sa boutique solidaire** à St-André-de-Sangonis (4 Rue des chênes verts Z.A.E La Garrigue).

NOUVEAU : Dans les déchèteries d'Aspiran, Montarnaud et Montpeyroux, **les plus abîmés pourront être réparés, recyclés ou valorisés** par la recyclerie du sport **Lezprît Réquipe**, spécialiste de la remise en état d'articles sportifs sur Montpellier, qui travaille en collaboration avec la Ressourcerie Coeur d'Hérault.



Syndicat **C**entre **H**érault